

Affaire 08-150223

Rapport d'activités du SIDELEC pour l'année 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 février 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Emilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,
Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE
FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le **QUINZE FÉVRIER** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Gina DALLEAU – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint à Johnny PAYET Maire - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 28/02/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Affaire 08-150223

Rapport d'activités du SIDELEC pour l'année 2021

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIDELEC a communiqué son rapport d'activités pour l'année 2021 et a demandé de le présenter au prochain conseil municipal.

Pour rappel, le SIDELEC est un syndicat intercommunal dont la commune est membre et qui est compétent notamment en électrification rurale et éclairage public pour la partie investissement. Les vingt-quatre communes de l'île sont adhérentes. Les représentants pour La Plaine des Palmistes sont : Jean-Yves FAUSTIN et Erick BOYER.

Le rapport qui est joint à la présente expose l'ensemble de l'activité du syndicat pour l'année 2021. Ainsi, il ressort de ce rapport un niveau important d'investissements pour la transition énergétique et l'électrification rurale avec plus de 18 millions d'euros consacrés. Il est également fait état d'un excédent global consolidé de plus de 6 millions d'euros.

Sur l'année 2021, le SIDELEC a réalisé plus de 14 millions d'euros en électrification rurale, dont près d'un million pour la ville. Pour La Plaine des Palmistes, on observe une évolution constante des dépenses depuis 2019 :

2019	2020	2021
243 793.10 €	744 011.82 €	985 206.99 €

En plus de ces investissements en faveur des opérations de logements et des familles, le SIDELEC a mené, cette année-là, en partenariat avec certaines communes membres des opérations de rénovation du parc d'éclairage public. Pour la Collectivité, cette opération a démarré en 2021 et s'est terminée en 2022 pour un montant de travaux de 1 066 230.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités dont copie est jointe à la présente note.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
le Maire,

Johnny PAYET

**Rapport
d'activité**

2021

Sommaire

Le mot du Président	2
Le SIDÉLEC, en bref	4
Faits marquants de l'année	6
L'activité en 2021	8
Travaux d'électrification rurale dans les communes	8
Instruction des permis de construire	9
Finances et investissements	10
1 Les recettes 2021 (investissement et fonctionnement)	10
2 Les dépenses	16
3 La concession d'électricité	17
4 Le Conseil en Énergie Partagée (CEP)	18
5 Rénovation de l'éclairage public	21
SIDÉLEC, acteur engagé pour la transition énergétique à Mafate	24
Vers une plus large collaboration avec les collectivités territoriales	26
Les Ressources humaines	27
Nos programmes de financement	35
Le Conseil syndical	36
Nous contacter	37

SIDÉLEC :

Le mot du Président

Dans son rapport publié en 2021, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) souligne que les activités humaines accélèrent, plus rapidement que prévu, le réchauffement climatique. L'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine fossile, même limitée, aura pour conséquence de démultiplier la fréquence et l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes.

Ce combat contre le réchauffement climatique doit se mener dans un cadre de coopération internationale renforcée pour sauver la biodiversité. La responsabilité est collective et individuelle. Avec les membres de la Gouvernance énergie - État, Région Réunion, Conseil Départemental, ADEME et EDF -, le Sidélec Réunion entend prendre toute sa part dans cette nécessaire mobilisation.

Plus que jamais, nous devons décroïsonner, et amplifier le travail engagé aux cotés des 24 communes de l'île et plus généralement de l'ensemble de nos partenaires.

Cette volonté s'est matérialisée en 2021 par une série de partenariats et d'engagements entre l'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie) et les acteurs du territoire Réunionnais à travers la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Cette Commission Consultative Paritaire, composée de la CINOR, de la CIREST, du TCO, de la CASUD et de la CIVIS, a été officiellement installée en mai au siège du SIDÉLEC. Dans ce cadre, le SIDÉLEC coordonne le Plan Climat Air Énergie Territorial des cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

C'est l'union des énergies pour faire face aux urgences climatiques et énergétiques.

Les enjeux sont identifiés : maîtrise de la demande en énergie, promotion de l'efficacité énergétique, déploiement des énergies renouvelables et lutte contre la précarité.

Le SIDÉLEC Réunion se donne les moyens de ses ambitions pour un Service Public de qualité. Il s'engage à poursuivre ses investissements en faveur des communes, des pétitionnaires et de l'ensemble de l'écosystème économique Réunionnais.

Nous appelons de nos vœux à la co-construction d'un plan global de développement durable et solidaire pour faire de La Réunion une île verte.



Maurice GIRONCEL
Président du SIDÉLEC

Le SIDÉLEC

En bref

QUI SOMMES-NOUS ?

LE SIDÉLEC est le service public de l'Électricité Réunionnaise. Acteur clé au service du développement du territoire, le SIDÉLEC regroupe les 24 communes de l'île et détient l'ensemble du réseau de distribution électrique qui fournit les Réunionnais, du littoral jusque dans les Hauts et les Cirques.



Propriétaire du système électrique



Exploitant du système électrique

NOTRE RÔLE SUR LE TERRITOIRE

En tant qu'autorité concédante du service public de la distribution électrique, nous avons pour missions :



Le contrôle de concession auprès d'EDF afin de vérifier la qualité de services fournis aux usagers.



Le développement des énergies vertes pour lutter contre l'émission des gaz à effet de serre.



Le développement et la sécurisation du réseau avec les travaux d'électrification rurale (renforcement, enfouissement et extension du réseau).



L'accompagnement et le conseil des collectivités et des pétitionnaires pour réduire la consommation d'énergie.



La lutte contre la précarité énergétique.

La maîtrise d'ouvrage d'électrification rurale

23 communes sur 24, à l'exception du Tampon, ont transféré la compétence d'électrification rurale au SIDÉLEC. Dans ce cadre, le SIDÉLEC est en charge de:

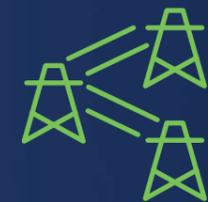
- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique;
- la réception des travaux et de la mise à disposition du réseau à EDF.

En moyenne, le SIDÉLEC investit environ **14 millions d'euros** par an pour l'électrification rurale.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2021



24 COMMUNES adhérentes



3 sites



18 494 968,57 € d'investissement



410 000 clients



52 agents



102 418,03 € d'économies réalisées ou en cours par les communes grâce au Conseil en Énergie Partagé



18 MILLIONS € d'investissement pour la transition énergétique et l'électrification rurale (+30%)

Dont plus de **2,4 MILLIONS €** investis à Mafate

Faits marquants

de l'année



15 NOVEMBRE 2021 Efficacité énergétique : le SIDÉLEC rénove l'Éclairage Public dans 13 communes

Le SIDÉLEC Réunion déploie un plan régional de rénovation de l'éclairage public par des luminaires LED. L'objectif : diviser par 2 les consommations énergétiques des communes sur le périmètre de rénovation. Près de 8 millions d'euros d'investissement sont engagés sur 13 communes.



6 AVRIL 2021 Le SIDÉLEC répond à l'appel #noubatayansamb contre la Covid-19

Dans un contexte de forte circulation du virus de la COVID 19, le Conseil Syndical a décidé le 18 février 2021 de mettre à disposition des 24 communes 50 000 masques de protection individuelle.



17 AU 19 SEPTEMBRE 2021

Le SIDÉLEC Réunion au Salon de l'Écologie

Avec près de 9 000 visiteurs, la 1ère édition du Salon de l'Écologie a été un grand temps de sensibilisation, mêlant convivialité, information et partage de bonnes pratiques. Acteur clé de la transition énergétique, le SIDÉLEC Réunion a pu y présenter ses actions en matière de développement durable : mise en place de recharges solaires pour les véhicules électriques (IRSVE), rénovation de l'éclairage public avec la technologie LED, amélioration du réseau électrique ou encore installation de panneaux solaires sur des sites isolés (à Mafate notamment).

26 OCTOBRE 2021

Présentation par EDF du Compte Rendu d'Activité sur la Concession d'électricité

Ce rendez-vous incontournable permet au SIDÉLEC de connaître l'état et la performance du réseau électrique. Il s'agit de mesurer par des indicateurs la qualité du service public d'électricité et la fiabilité du réseau. Ce rendez-vous a été l'occasion pour le SIDÉLEC de rappeler l'enjeu majeur du « chèque énergie », dont le taux d'utilisation est de 80%. Un travail en étroite collaboration entre EDF et les CCAS a été identifié comme un axe clé.



9 FÉVRIER 2021

Le SIDÉLEC investit plus de 20 millions d'euros pour le réseau électrique des communes

Lors du 1er conseil syndical de l'année, un budget d'investissement de 20 740 000 euros a été voté. Ce budget annuel vise notamment à décliner un plan d'actions à maille départementale pour les 23 communes ayant transféré leur maîtrise d'ouvrage au syndicat de communes. 13 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'électrification rurale.



26 OCTOBRE 2021 Séminaire partenarial dédié à Mafate Village Solaire

Dans le cadre de la pérennisation de la fourniture d'électricité sur le cirque de Mafate, un séminaire s'est tenu le 22 octobre 2021 à la salle Rwa Kaf à Sainte-Suzanne. L'objectif : coconstruire avec les partenaires la stratégie de communication et valoriser les installations à énergie solaire.

Création du Service des Affaires Juridiques et des Assemblées (SAJA)

L'année 2021 a marqué la naissance d'un nouveau service au sein du SIDÉLEC Réunion : le Service des Affaires Juridiques et des Assemblées. Ce service a deux missions principales : assurer l'organisation et le fonctionnement des différentes assemblées du SIDÉLEC, et assurer le contrôle de la régularité des actes administratifs de l'EPCI.

Le SAJA intervient également en appui juridique de l'ensemble des activités du SIDÉLEC Réunion et traite les recours gracieux. Le service est notamment habilité à représenter le SIDÉLEC Réunion en justice dans le suivi des recours contentieux, dans les plaidoiries en juridiction et dans l'expertise en droit public.

Service des Affaires Juridiques et des Assemblées
104, rue de la République - 97400 Saint-Denis
Date de création : 09/02/2021
Date de création juridique : 26/02/2021

L'activité

en 2021

En 2021, le SIDÉLEC Réunion a poursuivi son rôle de service public de l'électricité auprès des Réunionnais grâce à des moyens financiers importants, des financements solides et une capacité d'investissement inchangée. 2021 est marqué aussi par un montant historique d'investissement sur le territoire, bien supérieur à celui de 2020. Enfin, le SIDÉLEC reste toujours en première ligne dans les travaux d'électrification sur le territoire de Mafate.



Saint-Pierre



Saint-Pierre

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LES COMMUNES



Cilaos



Entre deux



Sainte-Rose



Sainte-Rose



Plaine des Palmistes



Saint Benoit



Sainte-Rose



Trois Bassins

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE RÉALISÉS EN 2021

COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AVIRONS	371 110,67 €	275 932,87 €	223 335,25 €	278 999,43 €	127 300,34 €	130 643,61 €	170 842,54 €	394 802,81 €
BRAS-PANON	87 110,92 €	540 949,32 €	383 159,66 €	23 930,74 €	128 109,49 €	254 015,40 €	244 424,12 €	466 312,07 €
CILAO	308 797,06 €	196 843,63 €	26 717,97 €	55 230,38 €	11 613,42 €	164 264,28 €	30 823,04 €	76 442,48 €
ENTRE-DEUX	142 738,85 €	86 895,45 €	114 931,59 €	453 157,09 €	216 153,54 €	90 005,73 €	78 204,08 €	565 712,47 €
ÉTANG-SALÉ	545 608,34 €	685 587,80 €	126 497,84 €	90 508,87 €	10 154,44 €	229 804,83 €	578 045,10 €	451 987,67 €
LA POSSESSION	446 558,29 €	165 971,71 €	121 567,66 €	153 335,76 €	272 395,81 €	351 010,06 €	340 976,33 €	199 612,80 €
LE PORT	- €	42 214,90 €	7 567,20 €	35 065,60 €	13 421,80 €	37 151,70 €	25 923,75 €	38 486,14 €
LE TAMPON	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PETITE-ÎLE	149 713,76 €	656 468,62 €	226 963,70 €	126 671,59 €	556 174,71 €	253 278,97 €	222 385,77 €	600 562,30 €
P-DES-PALMISTES	203 011,45 €	145 323,78 €	564 342,82 €	96 649,41 €	604 334,22 €	243 793,10 €	744 011,82 €	985 206,99 €
SAINT-ANDRÉ	1 353 736,64 €	574 842,14 €	288 409,31 €	467 252,92 €	753 763,42 €	1 435 866,51 €	424 022,89 €	1 434 551,20 €
SAINT-BENOÎT	793 270,14 €	597 051,40 €	868 694,95 €	337 232,00 €	1 250 972,41 €	612 229,85 €	389 016,20 €	716 203,57 €
SAINT-DENIS	415 392,24 €	98 982,19 €	444 107,80 €	208 394,78 €	767 813,14 €	388 657,50 €	329 421,90 €	1 032 734,25 €
SAINT-JOSEPH	613 600,25 €	1 086 616,76 €	709 175,30 €	613 665,48 €	1 241 063,26 €	907 474,68 €	972 051,74 €	548 607,07 €
SAINT-LEU	2 028 567,62 €	642 714,78 €	1 189 254,46 €	1 224 894,44 €	528 168,33 €	588 574,13 €	513 304,14 €	528 352,28 €
SAINT-LOUIS	- €	- €	- €	584 199,77 €	1 335 540,41 €	544 824,70 €	1 391 432,86 €	1 121 886,93 €
SAINT-PAUL	1 030 491,07 €	1 277 686,30 €	1 429 077,80 €	1 866 895,57 €	2 301 112,17 €	1 643 450,31 €	3 124 625,85 €	1 489 652,16 €
SAINT-PHILIPPE	56 378,40 €	101 512,67 €	205 906,23 €	118 256,27 €	81 361,60 €	69 355,11 €	65 994,40 €	228 539,40 €
SAINT-PIERRE	729 097,42 €	1 269 415,99 €	1 795 199,39 €	1 300 808,37 €	1 519 868,26 €	1 497 702,22 €	1 053 791,80 €	1 668 902,74 €
SAINTE-MARIE	915 064,36 €	435 059,93 €	779 103,45 €	497 535,06 €	1 129 566,62 €	1 179 034,29 €	525 939,48 €	267 115,86 €
SAINTE-ROSE	230 606,59 €	32 991,10 €	185 143,82 €	110 986,87 €	601 185,23 €	689 709,14 €	144 552,86 €	265 208,17 €
SAINTE-SUZANNE	714 370,36 €	988 331,67 €	1 281 721,46 €	703 975,35 €	302 940,68 €	521 689,66 €	618 925,80 €	421 045,92 €
SALAZIE	128 659,88 €	87 544,72 €	61 259,87 €	156 124,06 €	47 364,65 €	288 004,57 €	203 847,50 €	76 697,51 €
TROIS-BASSINS	52 087,97 €	529 753,32 €	323 690,63 €	327 139,78 €	161 098,52 €	1 261 119,31 €	351 545,18 €	671 265,74 €
TOTAL	11 315 972,27 €	10 518 691,04 €	11 355 828,15 €	9 830 909,58 €	13 961 476,48 €	13 381 659,65 €	12 544 109,15 €	14 249 888,55 €

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

COMMUNES	NB TOTAL DEMANDES AU	NB AU SANS TRAVAUX	NB AU AVEC TRAVAUX	ESTIMATIFS HT EN TRAVAUX ER DES AU AVEC TRAVAUX (€)
AVIRONS	64	50	14	417 139,33 €
BRAS-PANON	39	29	10	969 062,00 €
CILAO	55	45	10	137 216,00 €
ENTRE-DEUX	57	49	8	160 461,00 €
ÉTANG-SALÉ	161	138	23	591 706,00 €
LA POSSESSION	155	124	31	1 087 556,00 €
LE PORT	18	18	0	0,00 €
LE TAMPON	252	172	80	2 655 750,00 €
PETITE-ÎLE	97	80	17	527 625,00 €
P-DES-PALMISTES	119	98	21	590 621,00 €
SAINT-ANDRÉ	155	128	27	602 634,00 €
SAINT-BENOÎT	222	169	53	978 676,00 €
SAINT-DENIS	180	132	48	1 079 744,00 €
SAINT-JOSEPH	300	222	78	2 254 423,00 €
SAINT-LEU	244	207	37	990 910,00 €
SAINT-LOUIS	263	204	59	1 056 594,00 €
SAINT-PAUL	340	258	82	1 984 963,00 €
SAINT-PHILIPPE	27	24	3	71 256,00 €
SAINT-PIERRE	422	346	76	1 814 310,22 €
SAINTE-MARIE	188	154	34	864 193,00 €
SAINTE-ROSE	24	19	5	64 434,00 €
SAINTE-SUZANNE	103	84	19	459 573,00 €
SALAZIE	38	28	10	137 335,00 €
TROIS-BASSINS	90	69	21	379 062,00 €
TOTAL	3 613	2 847	766	19 875 243,55 €

Accusé de réception en préfecture
974-21974006520215-DCM08-150223-2023-0001
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

FINANCES ET INVESTISSEMENTS

Grâce à une gestion responsable, le bilan financier du SIDÉLEC REUNION est satisfaisant pour l'année 2021 et nous permet de préserver notre capacité d'investissement. Le SIDÉLEC sécurise ses moyens pour continuer à agir en proximité en faveur de l'aménagement solidaire et durable du territoire.



L'excédent global sur l'année :

6 048 035,14 €

Le SIDÉLEC Réunion dégage un excédent global consolidé de 6 048 035,14 €, fruit d'une bonne et responsable gestion financière. Notre capacité d'investissement est donc préservée pour la réalisation de nos travaux « propres » de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification, de l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession et d'éclairage public.

Cette situation financière permet au SIDÉLEC Réunion de disposer d'un Délai Global de Paiement satisfaisant. Les marges de manœuvre en gestion de trésorerie exigent une vigilance compte tenu des nouvelles modalités de versement des subventions et participations.

Le Contrôle de Concession et les travaux d'Électrification Rurale sont les deux activités centrales de notre Collectivité.

Enfin, les lois portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et celle sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) nous offrent des outils novateurs qui nous obligent à réinventer, dans un partenariat très large, les politiques locales en matière de distribution d'électricité et de développement des énergies durables.



1 LES RECETTES 2021 (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)

RECETTES 2021 (€)

Fonctionnement

REDEVANCE R1	612 076,00 €
REDEVANCE R2	636 263,29 €
CONTRIBUTIONS COMMUNES (1.80)	1 071 187,00 €
TAXE D'ELECTRICITE	2 329 462,79 €
CONTRIBUTIONS PÉTITIONNAIRES	206 129,39 €
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 248,83 €
REDEVANCES FIBRE OPTIQUE	77 727,89 €

Investissement

SUBVENTIONS CAS-FACÉ	9 684 009,95 €
SUBVENTIONS AFD	50 000,00 €
SUBVENTION REGION	80 400,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT	224 960,00 €
SUBVENTION ADEME	280 357,04 €
RÉCUPÉRATION TVA	537 096,91 €
PARTICIPATIONS COMMUNES (AVENANTS)	730 427,20 €
PARTICIPATIONS PÉTITIONNAIRES	783 099,59 €
FCTVA	60 066,85 €
ARTICLE 8	201 499,08 €
CONTRIBUTIONS PART COUVERTE PAR TARIF	882 738,58 €
AUTRES SUBVENTIONS EDF	25 420,00 €

Accusé de réception en préfecture
974 219740065 20230215 DCM08 150223 DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

A. Les recettes d'investissement

24 décisions attributives à Mafate pour 2 257 097,60 € de subventions du CAS-FACE

890 000 € récupérés pour une centaine de dossiers depuis 2016

800 000 € par an mobilisés par EDF dans le cadre du « Programme Environnement »

L'ensemble de nos investissements nous permet de garantir la qualité et la continuité de notre service sur tout le territoire.

1. Les subventions en provenance du CAS-FACÉ

Les dotations du CAS-FACÉ continuent d'être la **principale recette d'investissement de la Collectivité**. Ce fonds nous permet de financer l'ensemble des opérations à hauteur de 80 % du montant hors-taxe des études et travaux. Conformément à l'article L 1111-10 du CGCT, issu de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010, désormais la Collectivité ou l'EPCI Maître d'ouvrage doit assurer au moins 20% du total des financements apportés à tout investissement.

L'article 7 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011 a transformé le FACé en un compte d'Affectation Spéciale dédié au financement des aides aux Collectivités territoriales pour l'électrification rurale. Il est désormais géré par un Comptable Public placé sous le Ministère du Budget.

Alimenté par des prélèvements sur les recettes basse tension des distributeurs, ce fonds porte essentiellement sur des projets d'extension et de renforcement des réseaux électriques. Via le Programme C, il finance aussi des projets d'enfouissement destinés à l'amélioration esthétique des réseaux. Parallèlement, des aides sont affectées sur des programmes spéciaux en direction des sites isolés et des micro réseaux, en vue de la production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en substitution à des extensions ou des renforcements de réseaux.

À ce titre, nous continuons à mobiliser cette ligne de financement pour **l'opération d'électrification du Cirque de Mafate**. D'ores et déjà, 49 points de livraison ont été raccordés : 48 raccordements côté Possession et un raccordement côté Saint-Paul. En 2021, **24 décisions attributives ont été enregistrées pour un montant de subvention de 2 257 097,60 €**.

> Notre dotation s'établit comme suit :

2021 (€)	
ENVELOPPE A/B (RENF+EXTEN)	6 305 900,00
ENVELOPPE C	382 500,00
ENVELOPPE S	296 200,00
MAFATE	2 257 097,60

Depuis 2013, une nouvelle méthode de répartition du programme principal « AB » a été adoptée dans une démarche d'amélioration de la qualité du service public.

Par cette méthode, le programme a été scindé en deux sous-programmes bien distincts selon la nature des travaux : l'extension et le renforcement des réseaux basse-tension.

Néanmoins, cette modification ne tient toujours pas compte de la situation spécifique des départements d'Outre-Mer. De par leur insularité et leur statut de régions ultrapériphériques, ces régions devraient bénéficier d'outils de financement prenant en compte le retard d'électrification et la forte croissance démographique des populations.

La Réunion étant confrontée chaque année aux intempéries climatiques, la mise en place d'un dispositif adapté est de plus en plus nécessaire. Les modalités de répartition des enveloppes du CAS-FACé prendraient donc en compte les besoins spécifiques de nos territoires. Rendre fongible les fonds dédiés à l'extension et aux renforcements des réseaux serait la solution idéale.

Cette demande a été de nouveau sollicitée avec les services de l'Etat lors de la Conférence départementale du 28 Octobre 2015 à l'initiative du Monsieur le Préfet de La Réunion.

2. La part couverte par le tarif (PCT) sur les travaux de raccordement

La prise en charge des coûts de raccordement et la définition des modalités de versement par le concessionnaire sont établies conformément au protocole signé entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ERDF en Avril 2010. Ce protocole a été renouvelé par avenant.

L'Autorité Concédante calcule le montant de la PCT en multipliant le coût de raccordement qui intègre les frais d'études, de travaux, de maîtrise d'œuvre de coordination relative à la CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) et de travaux sous tension, par le taux de réfaction fixé par arrêté ministériel à 40%. La part restante du coût de raccordement représente la contribution maximale supportée par la Collectivité en charge de l'urbanisme ou du pétitionnaire.

Un important travail de rattrapage a été mené avec notre concessionnaire EDF Réunion pour solder des dossiers depuis 2016. A ce titre, **890 000 € ont été récupérés pour plus d'une centaine de dossiers**.

3. La subvention au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession relative à l'enfouissement des réseaux

L'article 8 du cahier des charges de concession prévoit la mise en place d'un programme d'intégration dans l'environnement des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIDÉLEC Réunion. Ce programme est cofinancé par le concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux en zone rurale et de 50% en zone urbaine.

Depuis le 26 février 2018, une nouvelle convention communément appelée « **Programme Environnement** » a été signée. Cette convention contractualise les engagements réciproques du SIDÉLEC Réunion et EDF Réunion dans la réalisation des programmes annuels d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession jusqu'au 31 Décembre 2021. Désormais, l'enveloppe mise en place par le concessionnaire représente 800 000€ par an.

De plus, chaque année, le SIDÉLEC Réunion organisera, au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, une commission dite « **Environnement Article 8** ». Cette commission – dont EDF Réunion fait partie – déterminera les opérations de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux qui bénéficient du financement de l'article 8 au titre de l'année N.

Les dossiers travaux financés à partir de ces fonds devront être terminés au plus tard deux années calendaires après la date de notification (31/10/N+1) par le SIDÉLEC Réunion.

Au titre de 2021, les travaux ci-après ont été financés :

COMMUNES	ENFOUISSEMENT	MONTANT (€) HT
Sainte-Rose	Petit Brulé	503 747,70

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 et la loi Urbanisme et habitat (UH) de juillet 2003 ont modifié le régime de répartition des dépenses liées aux travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité. Les Communes doivent désormais participer à leur financement et elles peuvent confier au SIDÉLEC Réunion la coordination de leurs travaux.

Pour mémoire, cette participation demeure la partie restante à la charge des Communes ou des particuliers sur les travaux d'investissement Extension-Renforcement et Effacement des réseaux électriques répertoriés dans les Conventions.

4. La redevance R2

L'article 4 du cahier des charges de concession fixe les principes de la redevance de concession. L'article 2 de l'annexe 1 fixe les modalités de calcul sur la base des données de la concession, et plus particulièrement le montant des travaux réalisés sur les réseaux concédés à EDF Réunion et sur les réseaux d'éclairage public.

La part R2 de la redevance de concession est une compensation financière, versée par le concessionnaire au SIDÉLEC Réunion, au vu des travaux réalisés par les Collectivités.

Depuis 2014, le Syndicat a de nouveau sollicité le versement de cette redevance.

Suite aux recommandations du rapport sur le Contrôle de Concession de par notre obligation de contrôler la bonne application des dispositions techniques, financières et contractuelles prévues au contrat de concession, un rattrapage a été négocié en 2016 avec notre concessionnaire pour rattraper le retard sur deux ans.

Nous avons ainsi recouvré une somme de 1 750 000€ pour les deux années 2013 et 2014. Pour 2021, **la somme reçue est de 636 263,29€.**

B. Les recettes de fonctionnement

2 329 462,79 €

de recettes perçues au titre de la TCFE

612 076 €

perçus au titre de la redevance R1

1 071 187 €

de taxe communale transférés au SIDÉLEC par 9 communes

1. La taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la **Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité**, désormais fondée sur un nouveau cadre juridique.

L'article 23 de la loi N° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité afin de se conformer à la directive européenne.

C'est ainsi que depuis le 1er Janvier 2011, les taxes locales d'électricité sont calculées à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 KVA.

Recette encaissée par le SIDÉLEC les années antérieures par rapport à toute la taxe collectée sur le Département.

ANNÉES	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)
TCFE des 13 communes	1 987 231	2 080 182	2 219 995	2 329 462,79
TOTAUX	1 987 231	2 080 182	2 219 995	2 329 462,79

2. La redevance de concession R1

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SIDÉLEC Réunion perçoit une redevance de concession. Celle-ci lui permet de financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'Autorité Concédante en terme du contrôle du contrat de concession et de sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle de l'électricité.

ANNÉES	2018	2019	2020	2021
REDEVANCE R1	562 216	581 562	598 332	612 076

3. Participation des communes

Corollaire de leur décision de conserver le produit de la taxe d'électricité collectée sur leur territoire, 9 communes conventionnent avec notre collectivité pour participer à la couverture de nos frais de fonctionnement sur la base de **1,80€ par habitant**. Pour 2021, ce montant représente **1 071 187,00 €**. Dans un souci d'équité avec les communes qui nous ont transféré le produit de leur taxe communale d'électricité, cette base a été actualisée en 2022. Conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, elle passe ainsi à 3,50€ par habitant.

2 LES DÉPENSES

Un montant historique d'investissement en 2021 :

18 494 968,57 €
soit 85% des dépenses de l'année
+30 % par rapport à 2020

Plus que jamais, le SIDÉLEC Réunion, collectivité d'investissement, s'inscrit en qualité d'acteur économique et de développement du territoire réunionnais.

A. Les dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses réelles d'investissement atteignent un montant historique de **18 494 968,57€**.

LIBELLÉS	2020	2021
Travaux Maîtrise d'Ouvrage	13 007 243	16 944 351
Dépenses équipements (réhabilitation du siège et construction de l'antenne sud)	979 157	1 426 499
Autres immo. incorporelles (études, insertion)	55 797	59 111
Remboursement Emprunts	30 000	60 000
Remboursements Pétitionnaires / Autres	106 333	5 007
TOTAUX	14 178 530	18 494 968

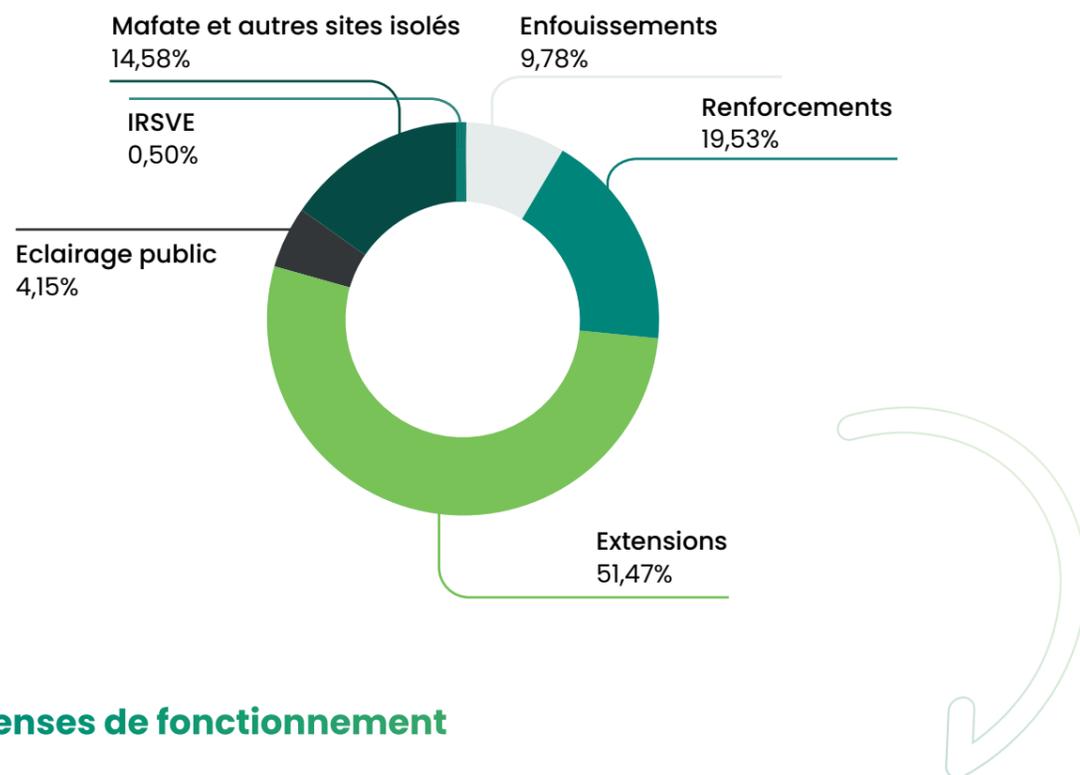
Accusé de réception en préfecture
074-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

L'évolution du montant des dépenses d'investissement démontre **un accroissement sans précédent de l'activité de la collectivité**.

Elle reflète une intensification des travaux d'électrification rurale - avec notamment la montée en puissance des travaux en site isolé (Mafate) - et traduit le développement des nouvelles compétences du SIDÉLEC (éclairage public, IRSVE, MDE).

La construction de l'antenne sud et l'extension du siège de Sainte-Suzanne (1 426 499,00€ de travaux en 2021) s'inscrivent également dans cette dynamique. Ces deux opérations correspondent aussi à l'élargissement des compétences du SIDÉLEC.

Synthèse des investissements : Transition Energétique et Electrification Rurale



B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **3 370 140,48 €** et se répartissent comme suit :

LIBELLÉS	2020	2021
Gestion des services (Chap.011)	443 931,32	776 388,36
Charges de personnel (Chap.012)	2 203 989,97	2 508 983,28
Charges de gestion courantes (Chap.65)	92 187,46	84 001,57
Divers	95 950,24	767,27
TOTAUX	2 836 058,99	3 370 140,48

Nos charges de fonctionnement augmentent de 16 %. Cette progression est à mettre en perspective avec l'évolution des dépenses d'investissement qui progressent de 30 % par rapport à 2020.

Cette augmentation répond ainsi aux besoins engendrés par la prise des **nouvelles compétences** (éclairage public, maîtrise de la demande en énergies), à la **sécurisation des procédures** (création d'un service Achats Marchés et d'un Services des Affaires Juridiques et des Assemblées) et tient compte des **évolutions de carrière des agents** (pérennisation des emplois, Glissement Vieillessement Technicité).

3 LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

410 949 clients (+2% par rapport à 2020)

224 148 chèques énergie encaissés
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

62 642 € de dépenses d'investissement d'EDF
sur la concession Réunion

A. Les clients

TOTAL DES CLIENTS	2020	2021	ÉVOL
NOMBRE DE CLIENTS	402 808	410 949	2,02%
ÉNERGIE FACTURÉE (EN KWH)	2 723 715 360	2 805 634 772	3,01%
RECETTES (EN €)	337 204 544	358 325 464	6,26%
DONT RECETTES D'ACHEMINEMENT HT (EN €)	120 416 335	128 644 538	6,83%

DÉPART EN CONTRAINTE DE TENSION	2020	2021
TAUX DE DÉPART BT > 10%	3,98%	3,40%
TAUX DE DÉPART HTA > 5%	10,65%	10,60%

TOTAL DES CLIENTS EN SOUTIRAGE DE LA CONCESSION	2020	2021
NOMBRE DE CLIENTS	402 808	410 949
DONT		
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU	399 698	407 751
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU +	1 654	1 724
NOMBRE DE CLIENTS TARIF VERT		1 474

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-15033-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

B. Les clients bénéficiaires du Chèque énergie

NOMBRE DE CHÈQUES ÉNERGIE ENCAISSÉS DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	2021
CHÈQUES ÉNERGIE UTILISÉS ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2021	224 148
CHÈQUES ÉNERGIE UTILISÉS ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER ET LE 31 MARS 2021 AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2020	5 072
CHÈQUES ÉNERGIE UTILISÉS ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL ET LE 31 DÉCEMBRE 2021 AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2021	219 076

4 LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP)

Pour aider les communes à réduire leurs dépenses d'énergie, l'ADEME a créé le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui permet de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Proposé gratuitement aux villes de moins de 10 000 habitants, le CEP leur permet de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine (bâtiments, EP, flotte de véhicules).

Ce service est implanté depuis octobre 2017 au sein du SIDÉLEC Réunion, qui assure la maîtrise de l'énergie auprès des communes de Cilaos, l'Entre-Deux, La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Salazie, Trois-Bassins et, depuis fin 2019, de Sainte-Suzanne et Petite-Ile.

La mission principale du conseiller est de réaliser un **bilan énergétique** de la commune.

Après avoir établi un inventaire du patrimoine, il collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un **bilan énergétique initial** sur les 3 dernières années : données de facturation, saisie des consommations et des dépenses, pré-diagnostic de bâtiment et de l'EP, etc.... Sur la base de ces données, le CEP remet un rapport qui intègre les gisements potentiels d'économies et les actions possibles d'amélioration (optimisation tarifaire, travaux de rénovation...).

Ensuite, le conseiller assure pendant plusieurs années un suivi énergétique. Il présente chaque année un bilan des dépenses en énergie, accompagne la commune dans la réalisation des actions proposées et joue un rôle de conseil dans tout projet relatif au domaine de l'énergie, notamment dans l'analyse des contrats de fourniture d'énergie, l'étude d'opportunité énergies renouvelables ou encore accompagnement pour l'obtention de subventions.

Les étapes du conseil en énergie partagée

1. BILAN ÉNERGÉTIQUE DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

2. RAPPORT SUR LES OPPORTUNITÉS D'ÉCONOMIES DE LA COMMUNE

3. SUIVI ÉNERGÉTIQUE AVEC BILAN ANNUEL DES DÉPENSES ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Quelques projets suivis par le CEP :

- Étude de diagnostic et maîtrise d'œuvre pour la rénovation des installations d'EP et sportives (phase diagnostic),
- Étude de faisabilité Solaire thermique sur la cuisine centrale des Avirons,
- Étude de faisabilité d'installations solaires photovoltaïques en autoconsommation avec ou sans revente de surplus de production pour 8 communes (17 sites),
- Étude de faisabilité d'Installation de Recharge Solaire pour Véhicules Electriques (IRSVE) pour 13 communes (15 sites) et pour 2 sites de Sainte-Suzanne,
- Travail auprès des communes et de l'ADEME sur le recensement des sites les plus propices pour la mise en place de chauffe-eau solaires (futur dispositif COT thermique prévu en 2022),
- Travail auprès de l'ADEME pour la mise en place du COCOPEOP au SIDÉLEC Réunion (futur dispositif prévu en 2022),
- Marché de groupement de commande d'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique,
- Étude de faisabilité d'IRSVE et station hydrogène au siège du SIDÉLEC et pour l'antenne du sud...

> Bilan des économies réalisées pour l'ensemble des 10 communes :

Collectivités	Economies en € détectées [€/an]	Economies en € réalisées ou en cours [€/an]	Economies en kWh détectées [kWh/an]	Economies en kWh réalisées ou en cours [kWh/an]	Economies en GES détectées [tCO2/an]	Economies en GES réalisées ou en cours [tCO2/an]
Cilaos	15 216,36	2 923,00	110 820	15 200	78 128	10 716
Entre-Deux	33 076,56	25 041,56	60 346	14 596	42 544	10 290
P-des-Palmistes	19 464,68	7 852,28	21 584	21 584	15 217	15 217
Les Avirons	13 120,66	7 020,22	90 808	52 000	64 020	36 660
Petite-Ile	18 928,50	8 119,46	43 301	4 330	30 527	30 527
Salazie	12 218,78	3 577,78	23 843	13 453	16 809	9 484
Sainte-Rose	13 049,36	12 958,36	22 738	21 766	16 030	15 345
Sainte-Suzanne	40 999,66	12 182,98	56 144	44 569	39 582	31 421
Saint-Philippe	8 382,60	5 249,76	18 611	14 000	13 121	9 870
Trois-Bassins	17 492,63	17 492,63	38 043	38 043	26 820	26 820
TOTAL	191 949,79	102 418,03	486 238	239 541	342 798	196 351

Le rôle de l'ADEME dans le dispositif CEP

- formation des conseillers en énergie partagée, de leur prise de poste à leur perfectionnement technique ;
- mise à disposition d'un outil de gestion de consommation propre aux CEP ;
- soutien financier ;
- animation au niveau national et régional du réseau des conseillers.

Le CEP en quelques chiffres

13 499 factures
saisies et analysées par le CEP (partie électrique)

388 actions
proposées dont 117 réalisées ou en cours

102 418,03 €/an d'économies
réalisées ou en cours, soit 1,11 €/habitant/an

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

5 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

RAPPEL : Le conseil syndical du SIDÉLEC du 20 février 2018 a approuvé le programme de l'étude de diagnostic des installations d'éclairage public et sportif de 13 communes ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Ce programme comprenait l'audit de 20 814 points lumineux et de 184 sites sportifs sur deux lots :

- Lot 1 : communes de l'Entre Deux, Petite Ile, Saint Joseph, Saint Philippe, Cilaos, Saint Louis,
- Lot 2 : communes des Aviron, Bras Panon, Saint Benoît, Sainte Suzanne, Salazie, Trois-Bassins.

Le 27 novembre suivant, les deux marchés ont été notifiés respectivement au groupement de bureaux d'études Darwin Concept CER (Lot 1) et au groupement Reunir Ecotech (Lot 2).

Les études de diagnostic rendus en juillet 2019 (Lot 1) et octobre 2019 (Lot 2) ont fait ressortir la **nécessité de rénover 12 246 points lumineux sur les 13 communes. Le gain énergétique a été alors estimé à 5 000 000 KWh/an et l'investissement à près de 18 millions d'euros.**

Le 18 juin 2019, le SIDÉLEC a délibéré sur les modalités juridiques, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public au profit du syndicat. Dans un premier temps, cette délibération prévoyait seulement le transfert de la part investissement de cette compétence, l'entretien et le suivi des installations restant à la charge des communes.

Au 31 décembre 2019, 14 communes ont délibéré sur le transfert de leur compétence Eclairage Public pour la partie investissement et ont approuvé le plan pluriannuel d'investissement proposé. La commune de la Plaine des Palmistes ayant mené de son côté le diagnostic de ses installations avant de transférer sa compétence au SIDÉLEC.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 08 novembre 2019 et attribué au groupement Darwin Concept / EGGIS sur la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre du lot 2. En 2020, les études de maîtrise d'œuvre du programme 2020 Secteur LOT 1 et Secteur LOT 2 « phase conception » ont été réalisées.

Le conseil syndical du SIDÉLEC du 11 juin 2020 a approuvé le programme 2020 Secteur LOT 1 des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de l'Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le 13 octobre 2020, le marché de travaux de reconstruction d'installation d'éclairage public a été notifié à Citeos. N'ayant pas de montant minimum, ce marché bénéficie d'un montant maximum annuel de 500 000€ HT, soit 1 000 000€ HT par lot pour la durée maximale de 2 ans du marché.

- Lot 1 : Les Aviron, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis

> **Le 2 décembre 2020, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 1 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :**

LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Cilaos et l'Entre-Deux	BAGELEC REUNION SAS
Lot 2 Saint-Louis	BAGELEC REUNION SAS
Lot 3 Petite-Ile et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 Saint-Philippe et Saint-Joseph	SAS TESTONI REUNION

A. Les travaux en 2021 :

1. Programme détaillé des travaux de rénovation sur le Secteur LOT 1 menés en 2021 et réceptionnés en 2022

DÉPENSES			RECETTES	
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant		
Entre-Deux	405	752 229,00€	Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400€/points lumineux)	1 283 600,00€
Petite-Ile	322	594 735,50€	Subventions FEDER 60% (aides EDF SEI déduites)	2 757 792,16€
Saint-Louis	588	1 044 504,50€	Participation du SIELEC 31%	1 838 528,10€
Saint-Joseph	1 226	2 113 067,00€		
Saint-Philippe	219	359 189,50€		
Cilaos	449	736 454€		
S/Total travaux : 3209 points lumineux rénovés		5 600 179,50€	TOTAL RECETTES	5 879 920,26€
Maitrise d'œuvre : 4,6%		257 608,26€		
CSPS		22 132,50€		
		5 879 920,26€		
TOTAL DÉPENSES				

> **Le 15 juin 2021, le marché de travaux de rénovation Secteur LOT 2 a été notifié respectivement aux entreprises de travaux suivants :**

LOTS	ENTREPRISES
Lot 1 Bras-Panon	BOURBON LUMIERE
Lot 2 Salazie et Saint-Benoît Nord	SECAB
Lot 3 Sainte-Rose et Saint-Benoît Sud	SAS TESTONI REUNION
Lot 4 La Plaine des Palmistes	REEL ELECTRICITE
Lot 5 Trois-Bassins et Les Aviron	BAGELEC REUNION SAS

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

2. Programme détaillé des travaux démarrés en 2021 et qui poursuivent en 2022

> Plan de financement des travaux de rénovation des installations d'éclairage public des communes de Sainte-Rose, Les Avirons, Bras-Panon, Salazie, Trois-Bassin, Saint-Benoît et La Plaine des Palmistes

DÉPENSES			RECETTES	
Travaux	Points lumineux rénovés	Montant		
Sainte-Rose	545	823 902,70 €	Cadres territoriaux de compensation portés par EDF SEI (400€/points lumineux)	1 715 600,00 €
Les Avirons	338	464 913,70 €	Subventions FEDER 60% (aides EDF SEI déduites)	2 548 383,80 €
Bras-Panon	747	956 237,50 €	Participation du SIDELEC 28,5%	1 698 922,53 €
Salazie	417	644 266,90 €		
Trois-Bassins	748	744 486,00 €		
Saint-Benoît	809	927 294,77 €		
Plaine des Palmistes	685	1 066 230,00 €		
Total travaux :	4 289	5 627 331,57 €		
Maitrise d'œuvre 6 communes sauf La Plaine des Palmistes : 4,5%		205 249,57 €		
Maitrise d'œuvre commune de La Plaine des Palmistes : 9%		95 325,19 €		
CSPS		35 000 €		
TOTAL DÉPENSES		5 962 906,33 €	TOTAL RECETTES	5 962 906,33 €

3. Travaux de reconstruction d'installations d'éclairage public

Les opérations ayant fait l'objet d'une commande travaux en 2021 :

COMMUNES	2021
Avirons	43 292,66 €
Bras-Panon	47 142,42 €
Cilaos	0,00 €
Entre-Deux	0,00 €
Petite-Ile	7 895,10 €
Plaine des Palmistes	0,00 €
Saint-Benoît	130 599,70 €
Saint-Joseph	0,00 €
Saint-Louis	0,00 €
Saint-Philippe	513,60 €
Sainte-Rose	31 765,41 €
Sainte-Suzanne	118 155,90 €
Salazie	0,00 €
Trois-Bassins	117 790,25 €
TOTAL	497 155,04 €

Le 13 octobre 2021, ce marché est renouvelé pour une année supplémentaire, par reconduction tacite :

- Lot 1 : La Plaine des Palmistes, Les Avirons, Bras-Panon, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie et Trois Bassins
- Lot 2 : Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Cilaos et Saint-Louis



4. Les dépenses d'investissement d'EDF sur notre concession en 2021

> Dépenses d'investissement EDF sur la concession Réunion en 2021 (en K€)

En K€	2020	2021
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	20 035	25 996
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	12 068	22 650
2.1 Performance du réseau	8 399	17 261
Dont renforcement	1 790	6 737
Dont climatique		
Dont modernisation	3 019	5 402
Dont moyens d'exploitation	3 589	5 122
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	3 669	5 389
Dont environnement (Art. 8, intégration et ouvrage)		1023
Dont sécurité et obligations réglementaires	37	129
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	3 633	4 237
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	2 048	2 273
4. Investissements «comptage numérique»	11 301	11 723
TOTAL	45 452	62 642
Dont investissement postes sources	-1 705	1 921

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de réception : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Les Ressources

humaines

52 agents, dont 75% de fonctionnaires, soit +18 par rapport à 2020

60% dans la filière administrative, **40%** dans la filière technique

56% de femmes, **44%** d'hommes

48% des agents ont suivi une formation d'au moins un jour en 2021

Au 31 décembre 2021, SIDÉLEC Réunion dispose de ressources humaines stables : 52 agents dont 35 fonctionnaires titulaires. Le 92% des agents ont donc un emploi permanent. Un effort dans la recherche de la parité dans l'encadrement supérieur a été fait dans le recrutement en 2021 : en effet, 4 femmes de catégorie A ont été recrutées pour la première fois cette année.

EFFECTIFS

> 52 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 39 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents

Fonctionnaires
75%



Contractuels permanents
17%

Contractuels non permanents
8%

- Aucun contractuel permanent en CDI
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents

Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel

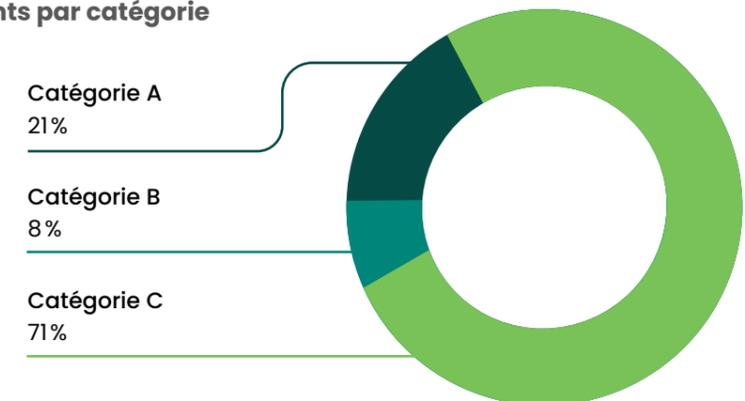
Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

> Répartition par filière et par statut

FILIÈRE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	TOUS
Administrative	64%	44%	60%
Technique	36%	56%	40%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
TOTAL	100%	100%	100%

> Répartition des agents par catégorie

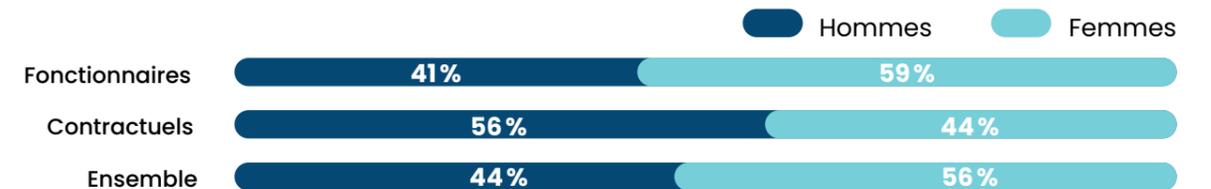


Catégorie A
21%

Catégorie B
8%

Catégorie C
71%

> Répartition par genre et par statut



> Les principaux cadres d'emplois

CADRES D'EMPLOIS	% d'agents
Adjoints administratifs	48%
Adjoints techniques	19%
Attachés	10%
Ingénieurs	10%
Techniciens	6%

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

MOUVEMENTS

En 2021, 8 arrivées d'agents permanents et 1 départ (4 contractuels permanents nommés stagiaires)

> Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
41 agents	48 agents

Variation des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2021	
Fonctionnaires	18.2%
Contractuels	12,5%
Ensemble	17.1%

> Principales causes de départ d'agents permanents



> Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- > 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé
- Dont 100% des nominations concernent des femmes
- > Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- > 13 avancements d'échelon et un avancement de grade
- > Aucun lauréat d'un examen professionnel
- > Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

> Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

BUDGET ET RÉMUNÉRATIONS

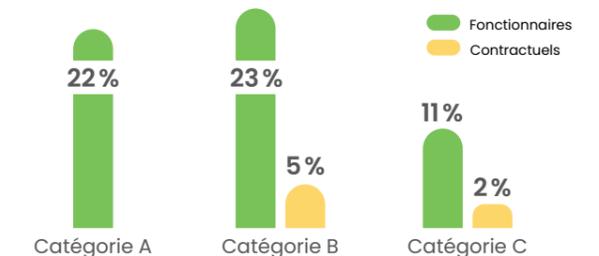
> Les charges de personnel représentent 74,19 % des dépenses de fonctionnement



> La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,74%.

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,59 %
Contractuels sur emplois permanents	2,88 %
Ensemble	13,47 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- > Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- > Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- > La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- > 93 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- > Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021
- > En 2021, 2 allocataires ont bénéficié de l'assurance chômage (anciens contractuels)

Arrêté de réception en préfecture
974-219740065-20230218-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

ABSENCES

> En moyenne, 34 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'abstention «compréhensible»	4,19%	2,34%	3,85%	1,44%
Taux d'abstention médicale	9,32%	2,34%	8,01%	1,44%
Taux d'abstention globale	11,37%	2,40%	9,69%	1,51%

> 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

> 121,8% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

> La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

ACCIDENTS DU TRAVAIL

> 1 seul accident du travail déclaré au total en 2021

> 1 accident du travail pour 52 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

HANDICAP

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

> Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

> 3 travailleurs handicapés fonctionnaires

> 0 travailleur handicapé en catégorie 1, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

> 3 900 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

PRÉVENTION ET RISQUES PROFESSIONNELS

> ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

> FORMATION

4 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

> DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 40 120 €

> DOCUMENT DE PRÉVENTION

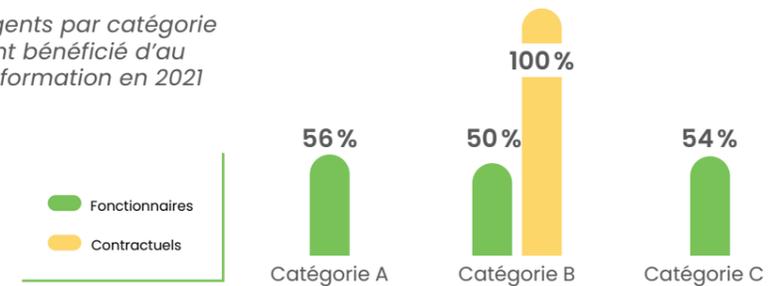
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2016

FORMATION

> En 2021, 47,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



> 12 347 € ont été consacrés à la formation en 2021

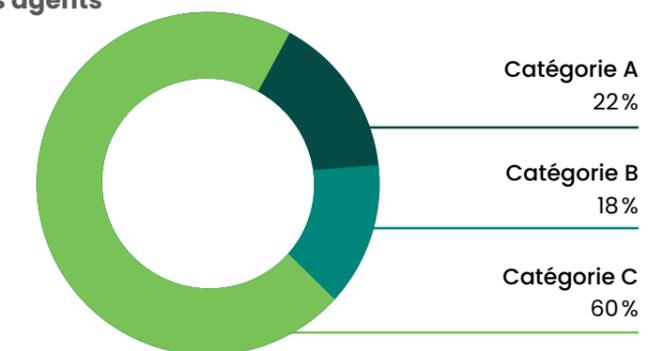
Autres organismes 14%

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 86%

> 117 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 82%

Autres organismes 8%

Interne à la collectivité 10%

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

> La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

> L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

> Montants annuels de santé

Montant moyen par bénéficiaire

361 €

Montant global des participations

11 905 €

RELATIONS SOCIALES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230215-DCM08-150223-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

> Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

Nos programmes

de financement

Pour mener à bien ses missions, le Syndicat dispose de ressources telles que la Taxe sur la Consommation finale d'Électricité, les redevances de concession et les contributions du FACÉ et de la Part Couverte par le Tarif.

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Créée par l'article 23 de la loi du 07 Décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité (TLE), la TCCFE dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté avant le 1er octobre de chaque année par le Comité Syndical pour l'année suivante.

L'argent ainsi collecté permet au syndicat d'améliorer le réseau de distribution publique d'électricité, mais aussi, sur un autre volet, d'aider les communes dans leurs projets d'amélioration de l'éclairage public.

LES RESSOURCES ISSUES DU CONTRAT DE CONCESSION

1 REDEVANCE R1

Redevance destinée à financer des dépenses de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de ses missions liées au Contrôle de Concession et qui est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

2 REDEVANCE R2

Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le Syndicat et les Collectivités sur les Réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public.

3 CONTRIBUTION D'EDF AUX OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

L'article 8 du contrat de concession prévoit qu'EDF soit amenée à verser une contribution financière à l'occasion de travaux d'enfouissement réalisés par le SIDÉLEC Réunion.

LES CONTRIBUTIONS DU CAS FACE' ET DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

1 LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION

Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement sur les recettes des distributeurs d'énergie électrique. Les sommes ainsi collectées permettent au Syndicat, en milieu rural, de réaliser des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique avec un taux de Subvention à hauteur de 80% du montant hors-taxes des travaux et études.

2 LA PART COUVERTE PAR LE TARIF

L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) avec les dispositions des articles 4 et 18 de la loi électricité du 10 février 2000 conduit à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des réseaux électriques.

L'article 4 de la loi du 10 février 2000 précitée dispose que le tarif d'utilisation du réseau public de distribution couvre une partie des coûts de raccordement, fixé actuellement à 40%. Celui-ci comprend le nouveau branchement des éléments de réseau (en création ou en remplacement) nécessaires à l'amenée de l'électricité. Cette nouvelle contribution vise les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil

syndical



Pour assurer leur représentation au SIDÉLEC Réunion, chacune des 24 communes de La Réunion est représentée par un élu délégué. Le Bureau du SIDÉLEC Réunion est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 6 membres. Ils sont élus par les délégués des communes qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à la population de la commune qu'ils représentent.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Sainte-Suzanne, GIRONCEL Maurice, Président• Saint-Pierre, DIJOUX Stéphane, 1^{er} Vice-président• Saint-Denis, DELORME Éric, 2^{ème} Vice-président• Saint-Joseph, MOREL Harry, 3^{ème} Vice-président• Saint-Paul, OLIVATE Yolain, 4^{ème} Vice-président• Étang-Salé, HOARAU Mathieu, 5^{ème} Vice-président• Saint-Benoît, ELLAMA Patrice, 6^{ème} Vice-président• Saint-André, RAMASSAMY Laurent, 7^{ème} Vice-président• Entre-Deux, DUPREY André, Membre du Bureau• Cilaos, TECHER Jacques, Membre du Bureau• Les Avirons, CANTINA Pierrot, Membre du Bureau• Saint-Leu, ZETTOR Josian, Membre du Bureau | <ul style="list-style-type: none">• La Possession, VIENNE Armand, Membre du Bureau• Salazie, DAMOUR Marcel, Membre du Bureau• Bras-Panon, ATCHAPA Jeannick, Délégué• La Plaine-des-Palmistes, FAUSTIN Jean-Yves, Délégué• Le Port, HIPPOLYTE Henry, Délégué• Le Tampon, GONTHIER Dominique, Délégué• Petite-Île, HOARAU Jean-Denis, Délégué• Sainte-Marie, M'VOULAMA André, Délégué• Sainte-Rose, PANAMBALOM Dominique, Délégué• Saint-Louis, MARIMOUTOU Bernard, Délégué• Saint-Philippe, GRONDIN Gilles Lionel, Délégué• Trois-Bassins, AURE Fabien, Délégué |
|--|---|

Accusé de réception en préfecture
BUREAU 065-20230215-DCM08-15015
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023



Nous contacter

SIDÉLEC RÉUNION SIÈGE

10 chemin Transversal du Bel Air,
97441 Sainte-Suzanne

026220269

sidelec@sidelec.re

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE SUD

109 bis rue Archambaud
Les Casernes 97410 Saint-Pierre

0262923838

sidelec@sidelec.re

SIDÉLEC RÉUNION ANTENNE OUEST

37 rue Joseph Hubert
97435 Saint-Gilles-les-Hauts

0262205575

sidelec@sidelec.re

Document de réception en préfecture
Délivré le 03/03/2023 à 10h02:06
Date de réimpression : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023